

# **Sécurité maritime: organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires**

1993/0518(SYN) - 09/03/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. LALOR concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires.